

DEC162556INSU

**Décision portant nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bruno Bézard, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'assurer le travail de coordination et de suivi des services nationaux d'observation en Astronomie/Astrophysique et notamment d'assurer le suivi et la gestion de la base de données interactive des SNO. Il devra également poursuivre la mise en place du processus de suivi des SNO et participera à élaborer une vision globale du financement des SNO du domaine AA. Il apportera aussi ses conseils pour la mise en place de la base de données pour les autres domaines de l'INSU. Il assure également le suivi des télescopes de 2m (T193/PYTHEAS et TBL/OMP) après la mise en place en 2014 de leur gestion au sein des Observatoires des Sciences de l'Univers respectifs dans le cadre des services nationaux d'observation. Il assure enfin le lien avec l'Action Spécifique Observatoire Virtuel.

En fonction de ses compétences scientifiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno Bézard demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysiques (LESIA), Observatoire de Paris, Section de Meudon – 92195 MEUDON Cedex

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Bruno Bézard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le président  
Alain Fuchs